

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (CEPALC)**

RAPPORT BIENNAL
20 avril 1996 – 16 mai 1998

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1998
SUPPLÉMENT N° 21



NATIONS UNIES
Santiago du Chili, 1998

**569(XXVII) CENTRE LATINO-AMÉRICAIN ET DES CARAÏBES DE DÉMOGRAPHIE
— DIVISION DE LA POPULATION DE LA CEPALC**

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Rappelant que le Centre latino-américain de démographie a été créé en 1957 à titre de projet financé par le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies,

Rappelant en outre que la CEPALC, dans sa résolution 304(XIV) adoptée à la quatorzième session, a conféré au CELADE un statut d'organisme autonome sous les auspices de la Commission et, dans la résolution 327(XV) adoptée à sa quinzième session, reconnaît la nécessité de maintenir les activités du CELADE en matière de recherche et de formation dans le domaine démographique, en tant que complément essentiel du programme du secrétariat,

Prenant en considération la résolution 346(AC.68) du Comité plénier de la CEPALC, adoptée lors de sa dixième réunion extraordinaire tenue en 1975 à Mexico, selon laquelle "le CELADE, en sa qualité d'organisme autonome fonctionnant sous les auspices de la CEPALC, s'intègre au système de cette dernière en tant qu'institution permanente dotée d'une identité propre,

Ayant à l'esprit les conclusions et les recommandations récemment émanées de réunions intergouvernementales telles que la Conférence régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement, tenue à Mexico en 1993, et la Conférence internationale sur la population et le développement, effectuée au Caire en 1994, dans lesquelles il est fait mention de la nécessité d'aborder les problèmes démographiques en tant que partie intégrante des stratégies et des politiques de développement économique et social,

Compte tenu du fait que les études du CELADE mettent l'accent sur l'importance de la dynamique démographique et de ses composantes dans le cadre d'une stratégie visant à l'atteinte d'un développement propre à améliorer le bien-être de l'ensemble de la population tout en préservant la pérennité de l'environnement et en supprimant l'inégalité existant dans les conditions de vie de différents groupes sociaux et ethniques, zones géographiques, et hommes et femmes,

Reconnaissant le rôle important joué par le CELADE dans les travaux préparatoires, à l'échelon régional, de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans l'élaboration du Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement, ainsi que dans la préparation des réunions du Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC,

Rappelant qu'au cours des dernières sessions, il a été demandé à la CEPALC d'imputer à son budget ordinaire le financement des activités que mène la Commission en matière de population et dont l'exécution est jugée prioritaire,

Tenant compte du fait que, dans le contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif a été chargé, en vertu de la résolution 553(XXVI) de la CEPALC, de poursuivre et d'intensifier les activités de développement institutionnel et de rationalisation de la gestion ayant pour objet d'améliorer l'efficacité et l'efficacé des activités que mène la CEPALC en application des directives des Etats membres,

1. Exprime sa profonde reconnaissance au CELADE pour les activités qu'il a menées au cours des quarante dernières années dans le domaine de la population en Amérique latine et dans les Caraïbes, d'abord en tant que projet du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, et ultérieurement, dans le cadre du système de la CEPALC;

2. Souscrit à la décision du Secrétaire exécutif de la CEPALC d'intégrer pleinement le CELADE au secrétariat de la CEPALC, en tant que division et sous le nom de "Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie - Division de la population";

3. Exprime le vœu que le CELADE, en sa qualité de Division de la population de la CEPALC, maintienne la même efficacité dans la réalisation de ses activités traditionnelles, notamment en ce qui concerne l'assistance technique, la recherche appliquée et la formation de ressources humaines dans le domaine de la population;

4. Demande que les ressources financières et humaines nécessaires soient imputées au budget ordinaire et allouées au CELADE, pour lui permettre, en tant que Division de la population de la CEPALC, de poursuivre ses tâches importantes, en particulier dans les domaines considérés prioritaires;

5. Exprime sa gratitude et ses remerciements aux gouvernements du Canada, de la France et des Pays-Bas des contributions qu'ils ont apportées au Programme régional latino-américain de la population mené à bien par le CELADE, ainsi qu'aux organisations internationales qui ont accordé leur soutien à la réalisation d'autres projets, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population et la Banque interaméricaine de développement;

6. Prie également les organisations internationales et les Etats membres de la CEPALC de fournir un soutien accru à ces activités.